



Commune de VEZELS ROUSSY  
20 DES VALLEES  
15130 VEZELS ROUSSY

**Département**  
PREFECTURE DU CANTAL  
**Arrondissement**  
AURILLAC  
**Canton**  
VIC SUR CERRE



**Séance du 07 septembre 2023**

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le

ID : 015-211502570-20230907-2023\_17-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Délibération : N° 2023-17**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt trois le Jeudi 07 Septembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 20 DES VALLEES 15130 VEZELS ROUSSY sous la présidence de Monsieur Jean Luc TOURLAN, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 04 septembre 2023

**Présent(s) :** Mrs TOURLAN Jean-Luc, ROUMANIOL Jacques, CAPREDON Jean-Baptiste, LAMOUREUX Alain, PEGORIER Jean-Luc; Mmes BOLLAERT Maryse, PEPIN Monique, PRADAL Stéphanie, VIGNES Sylvie, LESCURE Céline

**Absent(s) :** Mr MAX Pablo

**Secrétaire de séance :** LESCURE Céline

ADOPTION RAPPORT ANNUEL sur le SERVICE PUBLIC de COLLECTE et ELIMINATION des DECHETS MENAGERS 2022

## DELIBERATION

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grandes lignes du rapport annuel 2022 sur le service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés instauré par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, rapport établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac à laquelle la commune de Vezels-Roussy adhère.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service dont la gestion est confiée à la CABA.

## DECISION

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

ADOpte le rapport sur la qualité du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2022 pour la commune de VEZELS-ROUSSY

**Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis et rendu exécutoire  
le 07 septembre 2023  
Reçu en Préfecture  
le 08 septembre 2023  
Publié ou notifié  
le 08 septembre 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 08/09/2023  
Reçu en préfecture le 08/09/2023  
Publié le  
ID : 015-211502570-20230907-2023\_17-DE

En Mairie, le 07 septembre 2023

Le Maire

Jean Luc TOURLAN

